

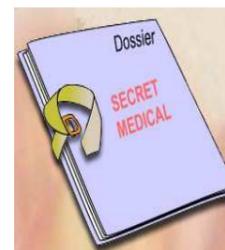
# Livret d'accueil

Loi 2002-2  
SESSAD CHANT A L'OIE



SESSAD CHANT A L'OIE  
2, place Bertrand du Guesclin  
78200 Mantes la Jolie  
Tél : 01 75 67 01 00  
E-mail : [sessad.chantaloie@delos78.fr](mailto:sessad.chantaloie@delos78.fr)  
SIRET : 38069051100205

## Accès au dossier ?



Pour accéder à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions légales contraires, vous pouvez en faire la demande à la direction, par écrit.

Lors de cette consultation, vous serez accompagné par un professionnel que vous pourrez solliciter pour tout éclaircissement.

## Participation à la vie du service ?

Vous êtes invités tout au long de la prise en charge de votre enfant à participer à la vie du service par, entre autre, le conseil à la vie sociale (ou autre forme de participation) qui donne son avis sur toute question intéressant le fonctionnement du service, notamment sur le règlement de fonctionnement et la vie quotidienne de celui-ci, l'élaboration de projets...



En cas de réclamation, de non respect de vos droits, vous pouvez contacter la Directrice du service ou le Président de l'Association.

## Comment trouver immédiatement une information ?

- Le mot de la directrice Page 4
- Le SESSAD et l'Association Délös Apei 78 Page 5
- Présentation du SESSAD Chant A l'Oie Page 6
- Les valeurs de l'association, basées sur le respect Page 7
- La charte des droits et libertés de la personne Page 8
- Accès au dossier et clause RGPD Page 9
- Quelles sont les formes de coopération et de participation des familles au SESSAD ? Page 10
- Quels sont vos droits et devoirs ? Page 11
- Organisation générale du SESSAD Chant A l'Oie Page 12
- A qui pouvez-vous vous adresser et pour quoi ? Page 13
- Prise en charge financière Page 14
- Qu'est-ce qu'un projet individualisé d'accompagnement ? Page 14
- Quels moyens de transport pour votre enfant ? Page 15
- Comment la prise en charge se termine-t-elle ? Page 16
- Le SESSAD et ses partenaires (écoles...) Page 17
- Quels sont les différents intervenants ? Page 18
- Tableau du personnel Page 19
- Comment nous contacter ? Page 20

## Le mot de la Directrice

*Madame, Monsieur*

Votre enfant vient de se voir proposer une orientation dans notre service suite à nos différentes rencontres.

Nous avons réalisé ce livret d'accueil à votre attention.

Il vous présente le service, l'Association gestionnaire et décrit l'organisation de la vie au quotidien ainsi que vos droits et devoirs.

Sachez que tout sera fait pour que le meilleur accueil vous soit réservé à vous et à votre enfant afin que l'accompagnement de soin que nous vous proposons soit cohérent, humain et professionnel.

Ensemble nous devons permettre à votre enfant de s'inscrire dans son projet et de faire valoir ses droits à la dignité et à la citoyenneté.

N'hésitez pas à nous contacter.

La Directrice

**Florence DYJA**

## Le SESSAD et l'Association Délos Apei 78

### L'Association Délos Apei 78

Le SESSAD est un service géré par une association parentale à but non lucratif : Délos Apei 78 qui est une association loi 1901 constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle est la fusion de 3 associations : L'Envol, La Rencontre et Sésame Autisme Ile de France Ouest.

Aujourd'hui elle accueille 1 000 personnes en situation de handicap, confiées à 500 professionnels.

L'ensemble des structures est financé soit par le Conseil Départemental, soit par l'ARS.

Siège administratif : 24 Rue de la Mare Agrad

78770 THOIRY

Tél : 01 34 94 02 02

Courriel : siege@delos78.fr

Président de l'Association : Claude MANDIL

Directrice générale : Chantal CAILLABET

L'association est affiliée au réseau Unapei (*Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs Amis*).

## Présentation du SESSAD Chant à l'Oie

Le SESSAD Chante A L'Oie est règlementé par le Code d'Action Sociale et des Familles, dans ses articles D312-55 à D-312-59 et articles D 312-75 à D 312-79.

L'arrêté n°24-78-0033 signé en août 2024 par l'Agence Régionale de Santé porte l'autorisation d'extension capacitaire du SESSAD de 54 à 81 places.

Il accueille 81 enfants et jeunes, originaires de la région du Nord-Ouest des Yvelines, pour lesquels des interventions ponctuelles par des professionnels variés dans la semaine peuvent suffire à soutenir l'inclusion dans le milieu ordinaire, répartis comme suit:

- 54 enfants âgés de 3 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle.
- 27 enfants de 3 à 20 ans, présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Les enfants et jeunes du SESSAD bénéficient en outre d'une inclusion scolaire en milieu ordinaire : écoles maternelles, écoles primaire, collège, lycée généraux et professionnels, ULIS (Unité Locale d'Inclusion Scolaire collèges et lycées), EGPA (enseignements généraux et professionnels adaptés).

## Les valeurs de l'association, basées sur...

### LE RESPECT et LA BIENTRAITANCE

Garantir le droit à la dignité, l'intégrité, la sécurité, l'intégration et sa participation à la vie de la cité (inclusion dans les dispositifs de droit commun autant que possible).

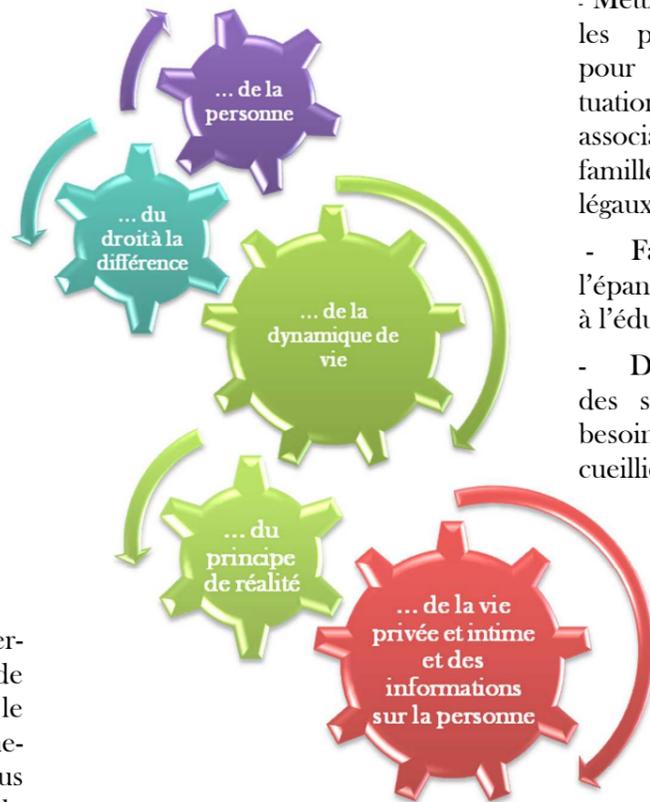
- La personne en situation de handicap étant un citoyen à part entière, le respect de cette personne implique d'être acteur de sa propre vie.

- L'Association rappelle son adhésion à l'esprit de la « charte des droits et libertés des personnes accueillies »

- En regardant les personnes en situation de handicap comme elles le sont dans leur environnement et non comme nous voudrions qu'elles le soient.

- En prenant en compte les résultats des actions tels qu'ils sont et non comme nous aurions souhaité qu'ils soient.

- En considérant le contexte économique, social et environnemental.



- Mettre en place et suivre les projets personnalisés pour les personnes en situation de handicap en les associant ainsi que leurs familles ou représentants légaux.

- Favoriser l'autonomie, l'épanouissement et l'accès à l'éducation et à la culture.

- Développer ou créer des services adaptés aux besoins des personnes accueillies.

- Dans l'intérêt de la vie collective, les décisions concernant les personnes en situation de handicap doivent être prises en respect du droit à la vie affective et sexuelle et la pratique religieuse librement choisie.

- En garantissant le secret médical et la confidentialité des informations personnelles dans le cadre de la législation en vigueur.

## La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Les principes et droits fondamentaux de la charte sont :

- *principes de non-discrimination*
- *principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne*
- *principe de prévention et de soutien*
- *droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté*
- *droit à l'information*
- *droit à la renonciation*
- *droit au respect des liens familiaux*
- *droit à la protection*
- *droit à l'autonomie*
- *droit à l'exercice des droits civiques*
- *droit à la pratique religieuse*



## Les documents fournis par le service...

Le SESSAD remettra à l'admission, ce présent livret d'accueil avec la charte des droits et des libertés, le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.

Le dossier peut être consultable par les familles et les jeunes majeurs, sous demande écrite à la direction, 48 heures au préalable. La consultation du dossier sera faite avec un professionnel qui répondra à toutes les questions posées relatives aux documents présents.

L'accord écrit de la famille est demandé pour l'admission et transmis à la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines pour information.

### *Traitement et protection des données personnelles*

Dans le cadre de l'accompagnement de la personne, le SESSAD Chant à l'Oie est amené à collecter et à traiter des données personnelles la concernant. Le service s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité de l'ensemble de ces données.

La finalité principale des traitements est d'offrir un accompagnement médico-social personnalisé. La base légale est l'exécution du contrat passé avec la personne et ses représentants légaux et, concernant ce qui n'est pas directement prévu au contrat, l'intérêt légitime que poursuit le service en fournissant un accompagnement adapté aux difficultés rencontrées.

L'accès aux données personnelles est réservé, en interne, aux personnes habilitées à intervenir dans la prise en charge de la personne ou dans la gestion de son dossier. Certaines données peuvent être transmises aux personnes légalement autorisées ainsi qu'aux sous-traitants intervenant pour le compte de l'établissement. Dans tous les cas, les destinataires des données sont soumis au secret professionnel ou à une obligation de confidentialité et ceux-ci n'ont accès qu'aux informations strictement nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Sauf obligation légale de conservation, ces données ne sont pas conservées plus de deux ans à compter du dernier contact avec l'établissement.

Chaque personne peut accéder aux données la concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement. Les personnes peuvent également, pour des raisons tenant à leur situation particulière, s'opposer au traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés - en indiquant leur nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie de leur pièce d'identité - en s'adressant :

- À l'association Délos Apei 78, responsable des traitements, Tél. : 01 75 67 01 00,
- email : [sessad.chantaloie@delos78.fr](mailto:sessad.chantaloie@delos78.fr) ;

- Ou au Cabinet Accens Avocats, désigné par l'association comme délégué à la protection des données (DPO), par mail à l'adresse suivante : [dpo.delos78@accens.net](mailto:dpo.delos78@accens.net)

Si la personne estime, après nous avoir contactés, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, elle peut adresser une réclamation à l'autorité de contrôle (CNIL).

## Quelles sont les formes de coopération et de participation des familles au SESSAD ?



La loi du 2 janvier 2002 prévoit une instance de participation des familles au sein du SESSAD Chant à l'Oie qui se réunit trois fois par an, sous forme de CVS (Conseil de Vie Social).

Au SESSAD Chant à l'Oie, cette participation peut aussi avoir lieu sous d'autres formes de participation selon des modalités déterminées par la direction du SESSAD (CASF, art D 311-21). Nous vous ferons des propositions de formes de participation pour opter ensemble pour celles qui vous correspondent le mieux.

Les familles sont associées à l'organisation de tous les événements du service, ainsi qu'à l'évaluation de la qualité de ses actions (enquête de satisfaction-évaluation interne et externe...).



## Quels sont vos droits et vos devoirs ?



### REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

- Votre enfant et vous-même signerez le règlement de fonctionnement basé sur le respect de soi-même, des autres, des lieux et du matériel.



### VOUS AVEZ BESOIN D'UN INTERPRETE ?

- Il existe un pôle santé dans chaque commune. Celui de Mantes-la-jolie se trouve au centre social Chopin (01 30 63 71 71). Vous pouvez faire appel à leurs services pour tout ce qui concerne les traductions de papiers administratifs. Ils peuvent aussi vous servir d'interprète lors d'entretiens.

CNIL



### INFORMATION ET LIBERTE

- Des renseignements administratifs et médicaux concernant votre enfant sont enregistrés et traités par informatique (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). Toutes les dispositions sont prises pour garantir la confidentialité et la protection de ces données. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.
- La CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est l'organisme officiel chargé de faire respecter cette loi.



### RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET DU SECRET MEDICAL

L'équipe du SESSAD est soumise au secret médical partagé.

Nous nous engageons à respecter la confidentialité de vos propos, ainsi que ceux de votre enfant dans le cadre des entretiens avec les professionnels, dans la limite du cadre législatif qui fait obligation de signalement en cas de danger pour l'enfant.

## Organisation générale du SESSAD

### Comment votre enfant a-t-il été admis au SESSAD ?

Votre enfant a été orienté vers le SESSAD, suite à une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), par décision de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

### Liste des pièces à fournir

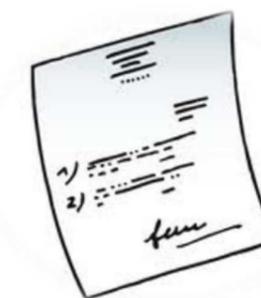
#### *Données administratives :*

- carte vitale et attestation CPAM
- attestation de responsabilité civile
- 2 photos d'identité
- 3 enveloppes timbrées
- livret de famille
- autorisation pour les transports



#### *Données médicales :*

- carnet de santé de votre enfant
- autorisation d'intervention en cas d'urgence
- originaux des prescriptions médicales

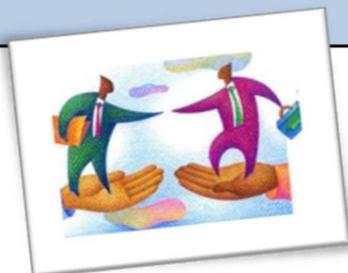


A l'admission, un dossier unique de recueil d'informations est ouvert. Il est constitué de trois parties :

- un dossier médical
- un dossier administratif
- un dossier de suivi de l'évolution de votre enfant

## A qui pouvez-vous vous adresser et pour quoi ?

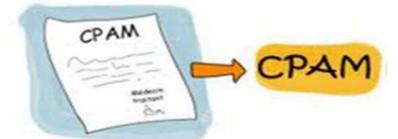
<p>Pour toutes questions relatives à l'association DélOs Apéi 78 vous pouvez vous adresser au siège social.</p>	<p>Ces derniers vous recevront sur Rendez vous en téléphonant au 01 34 94 02 02</p> <p>Le Président de l'association : <b>Claude MANDIL</b> Ou La Directrice Générale : <b>Chantal CAILLABET</b></p>
<p>Pour toutes questions relevant de la prise en charge de votre enfant dans le service, vous pouvez vous adresser au secrétariat du SESSAD.</p>	<p>Ce dernier vous renseignera par téléphone au 01.75.67.01.00</p> <p>Vous pouvez être reçu sur rendez-vous par :</p> <p>La Directrice : <b>Florence DYJA</b> Ou Le Chef de service : <b>Annabelle MARCHE</b> Ou Tout professionnel de votre enfant</p>
<p>Vous pouvez également faire appel, en vue d'être aidé à faire valoir vos droits et ceux de votre enfant, à une personne qualifiée, agissant en <b>médiateur</b>, choisie sur une liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Départemental des Yvelines. Cette liste est disponible sur simple demande auprès du SESSAD ou consultable dans l'espace d'accueil du SESSAD Chant à l'Oie (affichage).</p>	



## Prise en charge financière

Le budget du service est accordé par L'A.R.S (Agence Régionale de Santé).

Le paiement est assuré à 100% par la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).



## Qu'est-ce qu'un Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) ?

Au cours d'une période d'observation, un bilan complet sera réalisé afin d'évaluer les difficultés et potentialités de votre enfant. Lors de l'entretien d'admission, un pré projet individuel vous sera proposé en même temps que le document individuel de prise en charge (DIPEC). Ce projet sera précisé dans les trois mois.

Le projet Individualisé d'Accompagnement est un document écrit qui décrit les objectifs de la prise en charge de votre enfant, les moyens mis en place pour y arriver et les modalités d'évaluation Il est élaboré en collaboration avec vous, votre enfant et tous les autres partenaires intervenant dans l'accompagnement Ce projet est revu annuellement de façon officielle, tenant compte de l'évolution de ce dernier afin de réévaluer les objectifs prévus. Toutefois, le projet peut faire l'objet de modifications durant l'année, si besoin est.

Ce projet de soins est joint au PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) élaboré par l'école.

Votre participation active ainsi que celle de votre enfant est indispensable à l'élaboration de la prise en charge et à son bon déroulement.

## Quels moyens de transport pour se rendre au SESSAD ?

Pour venir au Sessad, votre enfant peut :

- *y être amené par vos soins*
- *Emprunter les bus de ville*
- *Etre transporté en taxi par la CPAM pour les prises en charge collectives.*

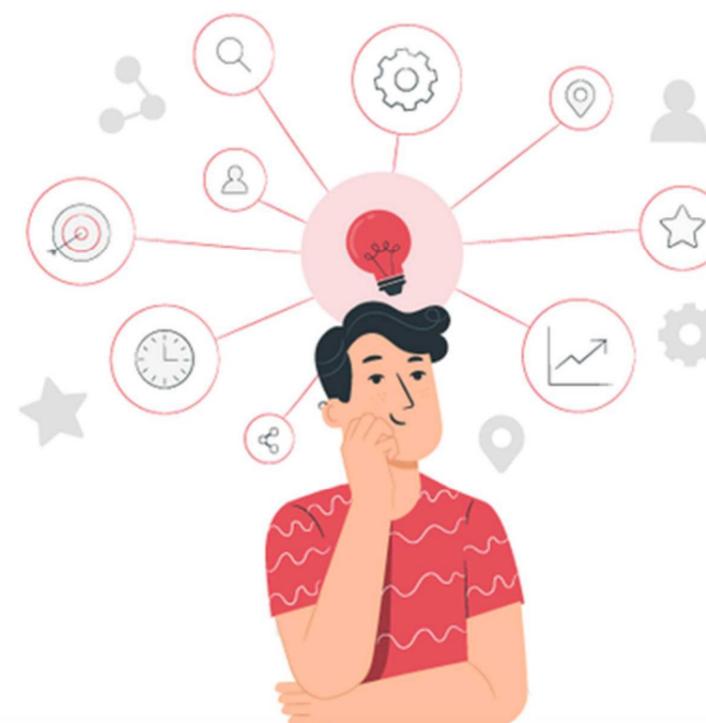


De part la volonté inclusive de ses actions, le SESSAD intervient principalement à l'extérieur de ses locaux, sur le lieu de vie de votre enfant (école, domicile, espaces de droits communs...)

## Comment la prise en charge de votre enfant se termine-t-elle ?

La demande de fin de prise en charge nécessite l'accord écrit de la famille et est transmise à la **MDPH** qui se chargera d'analyser la demande et de procéder à une nouvelle orientation si elle est demandée.

Sauf cas de force majeure (déménagement, âge dépassant celui de l'agrément, arrêt de la scolarisation, orientation vers un établissement spécialisé...), un échange préalable entre le service, vous et votre enfant sera réalisé afin d'évaluer la pertinence de l'arrêt du suivi.



## Le SESSAD et ses partenaires...

### Etablissements scolaires :



Le SESSAD est en lien étroit avec l'école de votre enfant. Le PPS (projet personnalisé de scolarisation) est réalisé en concertation avec vous. Des rencontres ponctuelles pourront avoir lieu à l'école au cours de l'année afin de réévaluer ce PPS dans le cadre des Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS). Les professionnels du SESSAD assurant le suivi de votre enfant y sont conviés.

L'ensemble des établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées) mettent à disposition du SESSAD, des locaux afin que les professionnels du service puissent effectuer les différentes interventions auprès de votre enfant.

### Les autres partenaires :

Le SESSAD a aussi tissé des liens avec d'autres services dans le cadre de l'accompagnement proposé au jeune, et cela sur l'ensemble du bassin du Mantois et au-delà :

- Associations de quartier,
- Services sociaux,
- Clubs sportifs,
- Structures sanitaires.



## Quels sont les différents intervenants ?

**Le Directeur** est chargé de la gestion du service sur le plan administratif, financier et de l'animation de l'équipe. Elle définit avec tous les intervenants le projet de service et représente le SESSAD auprès des partenaires.

**Le Chef de service** est responsable par délégation du Projet de service et des relations avec les familles et les partenaires extérieurs.

**Le Médecin** valide et veille à l'application du projet thérapeutique et rééducatif des enfants ou adolescents, et assure le suivi médical en collaboration avec les partenaires médicaux s'occupant de l'utilisateur.

**La Secrétaire** assure l'accueil, la transmission des informations et la gestion des tâches administratives.

**L'Assistante sociale** propose accueil et accompagnement des familles et assure le lien avec les différents partenaires sociaux.

**Les Psychologues** proposent aux enfants et jeunes un cadre d'écoute et d'expression libre basée sur la parole. Il rencontre la famille, et assure le lien avec l'école et les autres services de soins.

**La neuropsychologue** est chargée d'élaborer des stratégies de prise en charge thérapeutiques pour des enfants et jeunes de l'institut, en collaboration avec les autres psychologues et d'évaluer les troubles neuropsychologiques des usagers, dans le cadre d'un travail en partenariat, afin d'aider les équipes à établir des axes de travail pertinents sur le plan psychopédagogique. La ( le ) neuropsychologue propose également des actions de remédiation cognitive en cas de besoin.

**Les Psychomotriciennes** agissent par l'intermédiaire du corps sur les fonctions mentales et instrumentales perturbées.

**Les Educateurs spécialisés** offrent un accompagnement afin de développer tous les apprentissages de la vie quotidienne de l'enfant et son autonomie.

**Les orthophonistes** ont pour tâche d'évaluer les troubles du langage oral et écrit et d'intervenir en cas de difficultés.

**L'ergothérapeute** est chargée d'évaluer les besoins sur le plan fonctionnel dans le but d'aider l'enfant à conserver, améliorer des fonctions motrices et cognitives et de réadaptation dans le but de suppléer à une perte d'autonomie.

## Tableau du personnel

*La liste nominative du personnel actualisée vous sera remise en même temps que ce livret d'accueil.*

	postes	Nombre de professionnels
<b>Equipe de direction</b>	directrice	1
	chef de service	1
	médecin	1
<b>Service administratif</b>	secrétaires	2
<b>Service éducatif</b>	coordonnatrice	1
	Educateurs spécialisés	4
	Educateurs spécialisés autisme	5
<b>Service social</b>	Assistante sociale	1
<b>Soins</b>	neuropsychologues	2
	psychologues	4
	psychomotriciens	4
	orthophonistes	2
	Ergothérapeutes	3
		31

Certains professionnels sont à temps partiels.

En cas de vacance de poste prolongée, des conventions peuvent se mettre en place avec le secteur libéral (orthophoniste par exemple).

## Comment nous contacter et nous rencontrer ?



**Moyens d'accès :**

**EN BUS :**

De la Gare  
prendre Ligne A ou F  
Arrêt Sangle